



RECONDUCTION n° 22/2
DU PROCES-VERBAL n° 11 - M - 292

Selon les normes NF S 61937-1 (2003) et NF S 61937-7 (2010)

Concernant

Une gamme de Dispositifs d'Evacuation Naturelle de Fumées et de Chaleur (D.E.N.F.C) montés en façade à axes horizontal ou vertical, et alimentés par énergie pneumatique.

Référence : CDC VPA

Dimensions libres de passage d'air :

- Minimales : 300 x 300 mm (Lpa x Hpa)
- Maximales :
 - Cas des configurations « Abattant/Relevant » : 1600 x 1600 mm (Lpa x Hpa) ou 2200 x 1200 mm (Lpa x Hpa)
 - Cas des configurations « Française/Anglaise » : 2200 x 1000 mm (Lpa x Hpa)

Demandeur

MADICOB
14 rue du Petit Albi
F - 95520 OSNY

Extensions de classement reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites :

19/1

Durée de validité

Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :

16 octobre 2027.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances d'aptitude à l'emploi des mécanismes de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 04 novembre 2022

X

Nicolas ROYET

Chargé d'Affaires
Signé par : Nicolas ROYET

X

Xavier REMOIVILLE

Superviseur
Signé par : Xavier REMOIVILLE

